Province de Québec
MRC du Granit

Aux contribuables de la municipalité de Nantes

Veuillez prendre avis que le RÈGLEMENT NO536-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 399-12 AFIN DE PERMETTRE DU COMMERCE DANS LA ZONE REC-3, est entré en vigueur le 27 octobre 2026.

Ce règlement a été adopté par le conseil le 8 septembre 2026 et a fait l'objet d'une consultation publique le 11 août 2026 le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Dans les délais prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement n° 536-26 a été examiné et approuvé par la M.R.C. du Granit. Étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, un certificat de conformité a été délivré par la greffière-trésorière de la M.R.C. suite à cette approbation.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

Donné à Nantes, ce 27 octobre 2026.

Ali Mohammed Ayachi,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 27e jour du mois d'octobre 2026, l'avis public concernant l'adoption du règlement numéro 536-26 de la Municipalité de Nantes, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 12 :00.
En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27e jour du mois d'octobre 2026 à 12:00.

Ali Mohammed Ayachi, Directeur général et greffier-trésorier

1244, rue Principale, Nantes (Québec) G0Y 1G0
Tél. : (819) 547-3655 ; Télécopieur : (819) 547-3755
Courriel : dg@munantes.qc.ca Web : www.munantes.qc.ca